



Pour citer cet article :

Le Guillant (Louis), « Les associations régionales », *Sauvegarde*, n°1, mai 1946, pp. 5-14.



LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

PAR LE D^r L. LE GUILLANT

" SAUVEGARDE " est essentiellement destinée à devenir l'organe des Associations Régionales pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence créées ou en cours de création dans toute la France. Elle doit servir de lien entre elles, les informer des questions techniques qui intéressent leurs collaborateurs, constituer enfin leur libre tribune.

Aussi, nous a-t-il semblé nécessaire en ce premier numéro d'exposer rapidement ce que sont ces Associations régionales, leurs objectifs, leur situation par rapport aux pouvoirs publics et au secteur privé, l'avenir enfin qui leur est réservé.

Rappelons qu'elles ont été fondées à partir de 1943 sur l'initiative du Secrétariat d'Etat à la Famille et à la Santé auquel venait d'être attribué la Coordination des services de l'Enfance déficiente ou en danger moral.

Cette initiative répondait, essentiellement, à une nécessité urgente, résultant de l'accroissement massif du nombre des enfants inadaptés du fait des circonstances, mais aussi à certaines conditions et difficultés particulières de la protection de ces enfants sur lesquelles il nous apparaît nécessaire d'insister.

En effet beaucoup de personnes intéressées à cette protection, comprennent mal les besoins ou déforment les principes sur lesquels reposent la création et l'action des Associations régionales.

COMPLEXITE DU PROBLEME

Cette complexité résulte de la multiplicité des aspects sociaux, médicaux, pédagogiques, judiciaires, etc..., sous lesquels se présentent les enfants irréguliers. Et cependant, toute subdivision, toute catégorisation sont, pour une part, artificielles. Les séparations tracées entre délinquants et non délinquants, entre arriérés et caractériels, entre cas « individuels » ou médicaux et cas sociaux sont sans cesse franchies dans la pratique. Ces divers types existent bien sans doute, mais, constamment, la réalité nous propose des associations, des « constellations » de manifestations, de facteurs étiologiques, de problèmes. Tel enfant, ses frères, ses sœurs, sa famille appellent, tour à tour ou simultanément, des interventions pédagogiques, médicales, professionnelles, sociales ou judiciaires. Celles-ci relèvent nécessairement de disciplines et d'organismes différents. Cependant elles doivent être rassemblées.

Donc, premier point : à la fois la diversité et l'unité du problème de l'enfance inadaptée.

CONFLITS D'ATTRIBUTIONS

Nous touchons ici une seconde difficulté, la plus considérable peut-être : la multiplicité des départements intéressés à l'enfance déficiente, en danger moral ou délinquante. D'abord les trois ministères : *Santé Publique et Population, Education Nationale, Justice*, avec parfois même, au sein de ces ministères des tendances particulières. Et nous ne parlons pas du Travail, peu intéressé à ces problèmes où il y aurait cependant beaucoup à dire, puisque le but final de tous nos efforts est la réintégration des enfants inadaptés dans une communauté de travail. Ensuite certains grands organismes : *Assurances Sociales, Offices d'Hygiène Sociale, d'Orientation Professionnelle, Services Sociaux, Entr'Aide Française*, etc... Enfin tout le secteur privé dont les interventions dans ce domaine et sous les formes les plus diverses sont extrêmement étendues.

Il faut bien le dire, la coopération entre les diverses administrations a fait souvent défaut. Ce sont les conflits d'attribution bien plus que les obstacles financiers ou techniques qui retardent depuis vingt ans l'organisation de la protection de l'enfance inadaptée.

Le « *Comité Interministériel de Coordination des Services de l'Enfance déficiente, délinquante et victime de la guerre* », qui vient d'être reconstitué, a précisément pour tâche d'établir l'unité de doctrine et d'action à laquelle tout est subordonné.

IMPORTANCE DU SECTEUR PRIVE

Elle vient en ce domaine compliquer les choses d'une manière toute particulière. C'est là un problème qui a toujours été très sensible. Mais nous le rencontrons et devons le résoudre chaque jour. Autant vaut l'aborder une bonne fois avec franchise.

Nous comprenons parfaitement les critiques de principe et de fait formulées à l'égard des œuvres privées. Mais il serait inexact et injuste de ne pas reconnaître leurs mérites. De toute façon *elles existent*. Elles constituent même presque tout ce dont nous disposons actuellement pour certaines catégories d'enfants déficients ou en danger moral : 8.000 mineures dans les Bons Pasteurs, 60.000 lits « d'orphelinats » par exemple. Dans ces conditions, les motifs qui dictent notre attitude sont à la fois simples et impérieux. Tout en poursuivant énergiquement un programme d'équipement du pays en services et établissements publics, nous devons nous efforcer d'améliorer le fonctionnement technique des œuvres privées, d'utiliser d'une façon optimum le capital matériel et le capital de dévouement qu'elles représentent.

Pour cela, il est nécessaire de leur donner, avec discernement et fermeté, mais aussi avec cette confiance sans quoi rien n'est possible, des directives et des moyens financiers. Ces derniers nous paraissent devoir d'ailleurs abandonner dans le plus bref délai la formule paternaliste des subventions pour celle des prix de journée avec ce qu'elle comporte de règles précises et de contrôles. De toute façon l'attitude d'indifférence et d'aversion mêlées, plus ou moins camouflées, trop souvent observée vis-à-vis de l'ignorance et de la misère des œuvres « charitables » ne nous paraît pas admissible. Ou bien l'Etat décide leur suppression, ou bien il oriente, précise, surveille et permet financièrement leur action.

Nous nous sentons pour notre part obligés d'envisager ce problème en médecin. On nous reproche parfois une certaine déformation technique. Cela est peut-être vrai. Il nous semble cependant qu'il y a dans l'exercice de la médecine un aspect éminemment humain fait à la fois de sympathie et de réalisme. Dans cet esprit, chaque fois qu'un cas particulier se présente à nous, nous nous mettons en pensée à la place du médecin consultant, du juge, de l'assistante sociale, de la famille auxquels il se pose. Nous nous disons : que peut-on faire pour cet enfant, à qui le confier, où le placer ? Le drame c'est qu'il n'y a presque rien, presque rien de bien. Comment dès lors, à un moment où il est presque impossible de faire autre chose que reconstruire, ne pas utiliser toutes nos ressour-

ces, nous appuyer sur toutes les bonnes volontés, toutes les compétences. Dans cette lutte longue et difficile en faveur de l'enfance, comme dans d'autres plus récentes, nous ne pouvons, nous ne devons écarter personne.

DIFFICULTE EXCEPTIONNELLE DES TACHES DE LA REEDUCATION

C'est là un autre aspect trop méconnu, du problème de l'enfance irrégulière. Déjà sensible pour les arriérés simples, les petits anormaux, elle s'élève avec l'âge, l'ancienneté et l'importance des anomalies caractérielles, la récurrence des troubles du comportement ou des délits. Elle exige, pour les sujets ayant dépassé 14 ans et dont la désadaptation sociale est profonde, un ensemble de qualités presque impossibles à réunir : amour des enfants bien sûr, mais aussi connaissances et aptitudes multiples, autorité naturelle, profonde compréhension des problèmes sociaux. Le rééducateur qui partage tous les instants de son existence quotidienne avec des adolescents difficiles, surmonte les échecs et le découragement, mène une vie véritablement héroïque. Ce n'est pas tous les jours que l'on rencontre de pareils hommes. Ecartés les amateurs dont l'enthousiasme ne dure pas, les déséquilibrés qui compliquent tout, les pervers, il reste quelques équipes d'esprit assez indépendant et pour lesquelles une intégration non stérilisante dans un cadre administratif n'est pas toujours aisée. Le problème de la « carrière » des rééducateurs est un des plus difficile qui soit.

D'ailleurs, les valeurs comparées de la « vocation » et des connaissances théoriques, des « diplômes », des éducateurs laïques et confessionnels, des pédagogues professionnels et des moniteurs ouvriers, scouts, etc..., le recrutement, la formation et les conditions d'aptitude aux fonctions de rééducateurs : autant de problèmes complexes, passionnément discutés et dont les solutions ne sont encore qu'ébauchées.

Cette situation exige sans doute une définition aussi prochaine que possible du statut des rééducateurs mais ne permet d'écarter pour le moment aucune collaboration sincère.

INSUFFISANCE DES ORGANISMES DE REEDUCATION

Peut être du fait de ce problème des cadres, peut être par suite de la complexité technique de l'assistance aux enfants irréguliers, il n'existe que peu d'établissements l'assurant d'une façon réellement satisfaisante. Pour les internats ils pourraient presque se compter sur les doigts d'une main : quelques maisons d'Education

Surveillée assez récemment transformées. « Théophile Roussel » à Montesson, un ou deux Bons Pasteurs, de rares établissements privés comme le Foyer de Sôulins, Kergoat, certains Centres d'observation ou de rééducation créés ou contrôlés par les Associations Régionales. Dans la plupart des autres sans doute les enfants ne sont-ils pas nécessairement malheureux ou maltraités. Certains, placés sans nécessité démontrée, semblent s'y amender, en quelque sorte spontanément. Mais une certaine bienveillance, le sens commun ne peuvent suppléer à l'absence de connaissances techniques, d'idées justes, de foi et de dynamisme.

L'opinion courante en ces matières est à la foi sceptique et généralement fautive. L'influence salutaire de la vie rurale et des travaux agricoles, de la ségrégation prolongée, d'une ferme et monotone discipline extérieure, autant de convictions naturelles des « éducateurs » traditionnels », autant d'erreurs fondamentales. Leur mise en application a conduit parfois, par le cercle vicieux, par la voie sans issue de la révolte et des sanctions à des situations scandaleuses. Trop souvent, les sujets confiés aux établissements de redressement s'y endorment ou s'y aggravent secrètement dans la paresse ou l'apparence de la soumission. Mal choisis, mal classés, mal orientés et formés professionnellement, sans force intérieure, sans vrai métier, sans aide à la sortie, beaucoup retombent. Faute de toute statistique comme de tout examen approfondi avant l'admission, il est sans doute difficile d'apprécier exactement l'efficacité des « méthodes » employées mais il n'est pas exagéré de la tenir pour inexistante. A part les établissements que nous citons tout à l'heure — quelques centaines d'enfants — la rééducation des sujets authentiquement difficiles, cette lutte corps à corps, compréhensive et fraternelle avec les défauts d'un adolescent, n'est presque jamais assurée, ni même entreprise. Comment alors se priver d'un seul concours valable.

INCERTITUDES DOCTRINALES

D'ailleurs les conditions générales dans lesquelles cette rééducation doit s'exercer, les grands principes comme les procédés techniques qui doivent régir son application sont encore incertains et n'ont guère fait l'objet de recherches systématiques. Nous voyons sans cesse préconiser ou entreprendre des réalisations condamnées par l'expérience ou sérieusement discutables

Quelles sont les indications respectives de la rééducation en internat et en cure libre ? Pour ces dernières quels doivent être le rôle du médecin, celui de l'assistante spécialisée, « éducative », leur

formation, leurs méthodes : psychothérapie classique, « moralisatrice » ou Freudienne, Adlerienne ? Faut-il intégrer ou non les sujets difficiles dans des mouvements de jeunesse éducatifs, type « scoutisme d'extension » ?

Comment concevoir les modalités du placement familial : éparpillé ou groupé autour de « foyers », le choix des régions où il doit s'effectuer, des familles, le contrôle et l'éducation de ces dernières ? Quelle est la valeur comparée, à tous points de vue, des formules mixtes, type « petites familles », foyer artisanaux, homes de semi-liberté ?

Les conceptions qui présideront à la réadaptation sociale doivent-elles dépasser le cadre traditionnel de l'orientation et de la formation professionnelles. Doivent-elles rechercher l'intégration totale d'un sujet déterminé, déficient moteur, intellectuel ou caractériel dans une profession, un cadre de vie donnés, pour réaliser son implantation définitive, organisée, parrainée, puis maintenue éventuellement sous tutelle ?

Quelle est même la validité chez certains arriérés, des méthodes rééducatives classiques, dont les objectifs, calqués sur ceux d'une scolarité normale, avec un certificat d'études approché pour ambition suprême, n'atteignent souvent, malgré leur prolongation, l'ingéniosité et la persévérance admirables de leurs maîtres qu'à l'acquisition de connaissances inutilisables ? Ne vaudrait-il pas mieux s'attacher très précocement à leur formation globale, leur conditionnement caractériel et technique en vue d'un métier, d'un milieu d'un mode de vie donnés ?

Dans ce reclassement social lui-même ne pourrait-on rechercher des formules nouvelles que le progrès technique permet, adaptant la machine, un secteur de l'usine, le personnel de maîtrise à des valeurs humaines réduites, jusqu'alors reléguées aux tâches manœuvrières ?

Toutes ces solutions, enfin, ne devraient-elles pas être considérées d'un point de vue à la fois exhaustif et réaliste envisageant simultanément la plus ou moins heureuse adaptation qu'elles permettent, mais aussi leur prix de revient, la valeur et l'avenir pour la collectivité des activités qu'elles suscitent, leur « rendement » ?

Cette notion du rendement jusqu'à ce jour si méconnue, tend, devant la nécessité d'adapter des besoins accrus à des possibilités réduites, à devenir une des préoccupations premières en matière d'assistance. La protection de l'enfance, repensée sous cette incidence, est susceptible d'en recevoir une transformation profonde.

La plupart des œuvres accueillant des enfants difficiles ou en danger moral tendent à prolonger indéfiniment le séjour de leurs pensionnaires avec, en contrepartie, des prix de journée et un équipement technique d'un niveau très bas. Elles se mirent dans les cas heureux, s'y attachent, les utilisent, finalement les incorporent, les menaçant ainsi d'une nouvelle forme de désadaptation sociale. Ne vaudrait-il pas mieux, au contraire, les concevoir comme des organismes à prix de journée suffisant, à personnel très spécialisé, à activités rééducatives intensives, à « haut rendement » susceptibles de restituer rapidement à des modalités de réadaptation sociale moins artificielles et moins onéreuses tous les sujets dont l'évolution s'avère favorable ?

Voici, parmi beaucoup d'autres, quelques unes des questions qui se posent en matière de rééducation. Est-il possible d'y répondre d'ores et déjà et pour toutes les formules? Peut-on définir et généraliser des prototypes et des règlements, équiper le pays en établissements publics avec ce qu'ils comportent nécessairement de rigidité? Nous ne le pensons pas. La mise au point des organismes d'assistance ou de protection des enfants irréguliers nécessitera encore bien des essais, comportera bien des tentatives et des échecs. Des initiatives privées sous contrôle demeurent indispensables dans certains domaines où nous tâtonnons encore. Nous verrons plus loin qu'il ne saurait s'agir dans notre esprit que de formules d'expérience et de transition. Historiquement d'ailleurs, on peut dire que tous les secteurs de l'assistance ont suivi cette évolution.

Il faut avoir constamment présent à l'esprit cet ensemble exceptionnelle de difficultés, la gravité et l'urgence actuelles des problèmes, l'énorme insuffisance quantitative et qualitative des moyens d'action dont nous disposons, tant en établissements qu'en personnel, la véritable impuissance dont le pays a fait preuve jusqu'à ces derniers temps, le défaut d'intérêt et d'information de l'opinion et des pouvoirs publics pour apprécier et organiser l'action dans ce domaine.

Elle nous paraît devoir être dominée par l'idée de coordination des efforts, de rassemblement des moyens et des bonnes volontés. Elle exige, d'une part, la collaboration, dans un esprit d'équipe, de techniciens appartenant aux disciplines les plus variées. Il est nécessaire au début de toute entreprise en faveur de l'enfance irrégulière que chacun s'élève au dessus de son point de vue personnel,

de son milieu, de sa spécialité. Quiconque aborde ces problèmes sans être disposé à les envisager dans leur ensemble, dans leur complexe réalité, sans être résolu à consentir dans une certaine mesure le sacrifice de sa position particulière, méconnaît la règle essentielle et la condition préliminaire de toute réussite.

Il faut, d'autre part, tirer tout le parti possible de ce qui existe, grouper et organiser les innombrables initiatives, de toutes origines et de toutes tendances, que la nécessité fait aujourd'hui surgir, les diriger et les aider techniquement, les incorporer dans un plan cohérent et rationnel.

C'est pour réaliser pratiquement, dans la mesure du possible, cette unité de vue et d'action, cette coopération qu'ont été créées les ASSOCIATIONS RÉGIONALES POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE.

On sait qu'elles groupent dans une association privée de la loi de 1901 des membres de droit, représentants officiels des départements ministériels intéressés et des personnalités privées connues dans chaque région pour leur compétence ou leur action en faveur de l'enfance. Elles sont soumises à un contrôle étroit sur tous les plans de la part du Ministère de la Santé publique et de la Population. Elles tirent la quasi totalité de leurs ressources des subventions de ces services. Enfin, en cas de dissolution leurs biens reviennent à l'Etat.

Elles constituent ainsi une formule originale, semi-officielle, semi-privée, une sorte de *secteur dirigé* de la protection et de l'assistance à l'enfance inadaptée.

Les avantages en sont multiples : elles peuvent créer sans délai et gérer des organismes divers (centres d'observation ou de rééducation, écoles de cadres, services sociaux, etc...). Elles sont bien placées pour entreprendre une fédération des œuvres privées, leur indispensable transformation technique, leur spécialisation, leur intégration dans un plan d'équipement de la région.

Elles disposent d'ailleurs, à cet effet, d'un puissant moyen d'action : *l'affiliation*, accordée en échange de certaines réformes ou de certaines garanties, affiliation exigée pour toute attribution de subvention du Ministère de la Santé publique et de la Population et même, récemment, de l'Entr'aide française. Bien que cette action sur les œuvres privées ait été très inégale selon les régions et parfois assez molle, elle s'est montrée dans l'ensemble mieux acceptée et plus efficace que les recommandations officielles. Elle s'est avérée plus persuasive, portant davantage sur l'esprit des œuvres

qui, plus que leur organisation matérielle, souvent acceptable, demande à être profondément modifiée. La nette et heureuse évolution des Bons Pasteurs ces dernières années doit sans doute, pour une part, leur être attribuée.

Mais surtout elles auront contribué à ce rassemblement indispensable des compétences et des dévouements. Elles auront rapproché, enrichi des hommes et des points de vue, créé un mouvement d'opinion et de propagande, suscité des vocations, réuni, instruit et animé un certain nombre de ces équipes de jeunes éducateurs si difficiles à recruter et à qui il est tant demandé.

Leur structure souple et réaliste leur a donné cette liberté créatrice, ces qualités d'adaptation, d'initiative qu'exigeaient des situations locales particulières, le « démarrage » dans un domaine aussi complexe et incertain, comme le besoin d'une action immédiate.

Un des aspects de l'intérêt qu'offre la formule Association régionale est la nouveauté, la diversité des tendances et des réalisations dans certains domaines, leur concordance dans d'autres. Cependant que naissent et s'organisent des formules aussi originales que les « Foyers de prévention sociale » de Lille, des équipes d'esprit, de recrutement et de formation très différents se retrouvaient spontanément d'accord sur d'autres réalisations (Centres d'observation polyvalents). La vaste et libre expérience des « Régions pilotes » tout en enrichissant nos connaissances et nos moyens d'action a permis, comme l'espéraient ses promoteurs, de dégager un certain nombre de directives suffisamment assurées pour que leur généralisation puisse être, d'ores et déjà, envisagée. Certains problèmes particulièrement difficiles comme celui des cadres ont, d'autre part, été considérablement approfondis.

Enfin l'Association régionale de l'Île de France a organisé pour la neuro-psychiâtrie infantile une des premières sessions en France de cet enseignement permanent de la médecine qu'exigent les progrès de la connaissance médicale.

Au terme de ce bilan il nous semble qu'à tous ceux qui ont le souci de protéger et de rééduquer notre enfance inadaptée les Associations Régionales offrent, sur un terrain qui est ou doit devenir strictement neutre et technique, la possibilité d'agréger leur compétence et leur dévouement à une action commune.

Il faut cependant reconnaître qu'elles se sont heurtées à des difficultés, qu'elles ont subi quelques échecs et qu'elles appellent diverses réformes, notamment quant à leur rapprochement administratif. Celles-ci seront l'objet de recommandations prochaines.

Nous ne pouvons nous étendre aujourd'hui sur ces points, mais il nous paraît nécessaire de dire un mot de l'avenir des Associations Régionales.

Nous retrouvons à nouveau ici le vieil antagonisme : services publics — œuvres privées. Et, à nouveau, il nous paraît vain d'établir des bilans de griefs réciproques, d'opposer des doctrines, de recourir systématiquement à un système plutôt qu'à un autre, d'imposer une formule. Il nous semble, ainsi que nous l'indiquions plus haut, qu'il faille plutôt envisager des étapes successives. Il y a dans la vie des organismes d'assistance des moments différents, une évolution. Lorsqu'ils ont atteint un certain développement, lorsqu'ils répondent à des besoins bien définis, permanents, que leur structure et leurs méthodes se sont dégagées des expériences, ils doivent tout naturellement se transformer et généralement passer à l'état de service public. A ce moment l'initiative, l'enthousiasme, l'action personnelle sont moins nécessaires et doivent céder le pas à un certain ordre, à certaines règles, à une subordination à l'intérêt général qui sont les caractéristiques des services publics

Une intégration administrative progressive des Associations Régionales apparaît ainsi aujourd'hui nécessaire si l'on veut qu'elles évitent les particularismes, le désordre, le découragement. Tant d'œuvres privées vieillissent si mal ! Cette transformation a d'ailleurs été prévue par tous les textes législatifs successivement étudiés et nous croyons que, spontanément, bien des collaborateurs des Associations régionales en sont venus à la souhaiter.

Mais l'essentiel en demeurera. Dans leur principe même, qui est celui d'une coopération sans laquelle rien ne peut être entrepris dans ce domaine. Dans l'esprit, si souvent sincère et généreux qui les anime, dans bien des hommes qu'elles ont rassemblés. Cet esprit et ces hommes, seront encore demain les éléments vivants de l'organisation nationale de la protection de l'enfance malheureuse qu'il faut maintenant entreprendre.

